Journée scientifique et technique

L'arrêté du 21 juillet 2015, un arrêté pour apprécier la conformité des systèmes d'assainissement : comprendre et appliquer

L'arrêté du 21 juillet 2015, relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, est le nouveau texte de référence en matière de conception, d'autosurveillance, de diagnostic et de conformité des systèmes d'assainissement. Il s'agit d'un texte réglementaire technique de 25 pages, comprenant 25 articles, 31 définitions, 16 tableaux en annexe qui régit l'assainissement de A à Z.

Géraldine Izambart

La section territoriale Astee Grand Est a identifié ce thème comme un enjeu fort pour les acteurs de la nouvelle région et a donc organisé une demi-journée technique sur ce sujet concret et d'actualité le 5 décembre 2017 à la Maison de la Région à Metz.

Cette demi-journée avait pour objectif d'éclairer les acteurs sur les grandes lignes du texte pour savoir les synthétiser et de leur permettre d'apprécier les risques de non-conformité de leur système et les conséquences financières qui en découlent.

Plusieurs collectivités ont témoigné de leur retour d'expérience dans la mise en œuvre de cet arrêté et les participants ont pu poser leurs questions lors d'une table ronde, composée de spécialistes du Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), de bureaux d'étude, de collectivités et de l'agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM). 80 participants ont ainsi bénéficié de ces échanges avec des professionnels de l'assainissement.

L'Astee, un lieu de débat et de construction

Bruno Pellerin, Président de la section territoriale Astee Grand Est, a accueilli les participants et remercié la Région pour la mise à disposition gracieuse de la salle. Les missions de l'Astee, son organisation et ses productions, ont été brièvement présentées, tout en insistant sur ses valeurs : « débattre entre professionnels de manière constructive, s'enrichir des expériences des autres, c'est dans le patrimoine génétique de l'association ! ».

Thierry Pichard, membre de la commission Assainissement de l'Astee, a ensuite présenté les missions assignées à cette commission et fait le tour d'horizon de ses différents groupes de travail destinés aux professionnels intéressés par la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées et pluviales, le traitement des boues et des déchets de l'épuration, l'impact des rejets sur les milieux naturels, l'autosurveillance des systèmes d'assainissement, les infrastructures de l'assainissement et d'une manière générale, sur l'impact des évolutions réglementaires européennes et nationales sur ces métiers de l'assainissement. Thierry Pichard a notamment annoncé que le nouveau « Mémento pour la conception et le dimensionnement des systèmes de gestion des eaux plu-

Propriété de l'Astee. Document à usage individuel. Toute copie, diffusion, reproduction, traduction est interdite sans accord préalable de l'Astee.

viales et de collecte des eaux usées »[1] devrait paraître 2nd trimestre 2017.

Le point de vue institutionnel : un arrêté pour des systèmes d'assainissement résilients et pérennes

Aurélie Langlamet, représentante du MTES, a présenté les exigences de cet arrêté qui est entré en vigueur le 1er janvier 2016 : équipements obligatoires à mettre en place et critères de conformité des systèmes d'assainissement. Le MTES a publié un commentaire technique, un logigramme et un document de quatre pages qui résume cet arrêté.

Nicolas Venandet, représentant de l'AERM, a exposé les trois rôles principaux assignés aux agences de l'eau et le programme d'aides de l'AERM en matière d'assainissement. L'arrêté du 21 juillet 2015 était très attendu au niveau du bassin Rhin-Meuse car perçu comme un levier réglementaire pour soutenir les objectifs du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Maxime Delolme, représentant de la Direction départementale des territoires (DDT) des Vosges, a détaillé le rôle des agents du service départemental de police de l'eau, à la fois service de contrôle et service instructeur pour le compte du Préfet de département.

Thierry Pichard, cette fois-ci en tant qu'expert en traitement des eaux travaillant dans le groupe IRH Environnement/Antea, a présenté le rôle du bureau d'études pour répondre aux nombreuses exigences assignées à l'autosurveillance. Outre leur rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux neufs, de réhabilitation et/ou de mise en conformité des ouvrages de collecte et des stations de traitement des eaux usées, ce sont eux qui réalisent les schémas directeurs et les modèles hydrauliques de collecte et de traitement des eaux usées et des eaux pluviales, les diagnostics des réseaux de collecte, etc.

Témoignages de collectivités : état des lieux et plan d'actions

Mathilde Bertani, en charge de la modélisation des réseaux d'assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS), a exposé en quelques chiffres le patrimoine de l'EMS en systèmes d'assainissement : quatre stations d'épuration, 1 700 kilomètres de réseaux, 300 déversoirs d'orage, 27 pluviomètres et 230 stations de pompage. Il est prévu un diagnostic permanent sur le système d'assainissement principal à l'échéance 2021. La gestion alternative des eaux pluviales est systématiquement étudiée pour tout réaménagement de l'espace public.

Hyacinthe Hopfner a présenté l'expérience de la Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud (CCSMS), territoire majoritairement rural de 76 communes et 47 000 habitants, issu de la fusion de plusieurs communautés de communes en 2017. Si historiquement l'agglomération de Sarrebourg a toujours bénéficié de la mise en place d'un assainissement, les communes rurales ont quant à elles subi « un assainissement à marche forcée ». Face à ce territoire contrasté, des besoins de recensement et d'état des lieux ont été recensés. L'enjeu de cette fusion récente est donc d'harmoniser les procédures et de mener une politique globale en priorisant les travaux.

Station d'épuration de Strasbourg – La Wantzenau

Un temps d'échange sur les objectifs de cet arrêté : vision partagée et réponses concrètes

La rencontre s'est poursuivie par une table ronde regroupant l'animateur et six experts sur la scène. Ont été notamment abordés :

– les risques de non-conformité d'un système et des conséquences financières qui en découlent ;

– l'état des lieux des réseaux et de la proportion de réseaux surveillés ;

– le fait qu'une grande partie des collectivités, surtout en milieu rural, n'est pas encore équipée ;

– le taux important de non-conformités (37 %) des systèmes supérieurs à 2000 équivalents-habitants sur la région Grand Est.

Yan Dabrowski, représentant de

[1] Mémento élaboré par le groupe de travail Astee « actualisation de l'instruction INT 77-284 »

Propriété de l'Astee. Document à usage individuel. Toute copie, diffusion, reproduction, traduction est interdite sans accord préalable de l'Astee.

l'EMS, a précisé que l'EMS renouvelle environ 0,7 % de ses réseaux par an. Certains réseaux maçonnés très anciens sont encore en bon, voire très bon état. Une réflexion est en cours pour soulager les réseaux du centre-ville.

Hyacinthe Hopfner a évoqué la gestion de projet qui demande un changement de culture des agents de la collectivité. Maxime Delolme a témoigné alors que chaque agent de DDT fait le maximum pour faire de la pédagogie auprès des maîtres d'ouvrage. Patricia Mauvieux de l'AERM a rappelé l'importance de la formation des élus sur l'eau et l'assainissement, dans le contexte des transferts de compétences à venir. Bruno Pellerin a souligné l'importance des Services d'assistance technique (SATESE) portés par les Conseils départementaux en appui aux communes rurales sur ces sujets. Quant à Nicolas Venandet, il a insisté sur le rôle des bureaux d'études.

La table ronde a permis un échange entre le public et les intervenants fortement apprécié grâce notamment à la diversité des intervenants ayant une vision partagée des objectifs de l'arrêté et présentant des réponses concrètes aux problématiques posées. Eric Lahaye et Bruno Pellerin ont conclu cette demi-journée technique en remerciant les intervenants et le public pour leur participation et en formulant le souhait que cette demi-journée ait répondu aux attentes.

Bruno Pellerin, Président*
Eric Lahaye, Vice-président*
Jean-Martin Merckle, Secrétaire*
*Section Astee Grand Est

PUBLI-INFOS

Recherche de fuites et sources de données multiples

Les contraintes règlementaires et les exigences en terme de performance des services imposent des équipements de télégestion de plus en plus nombreux, avec à la clef, un volume croissant de données à traiter pour assurer un suivi effectif de la performance. Dans le même temps, les regroupements de services – conséquence de la loi NOTRe – conduisent à la création de sources de données multiples, rendant le traitement des données de plus en plus complexe et couteux.

L'uniformisation des sources de données est un projet lourd et long à mettre en œuvre, car il impose de revoir l'ensemble de la chaine d'acquisition de données.

L'alternative est de s'appuyer sur une surcouche «web», prête à l'emploi et simple à paramétrer, sans toucher aux sources de données sous-jacentes. C'est le choix qu'a fait la Roannaise de l'eau en optant pour les tableaux de bord FluksAqua pour automatiser le traitement de données issues de sources hétérogènes et de gagner ainsi en efficacité, sans avoir à investir dans une refonte de leur système d'information.

Plus d'informations sur
https://tableau-de-bord.fluksaqua.com

fluksaqua

Propriété de l'Astee. Document à usage individuel. Toute copie, diffusion, reproduction, traduction est interdite sans accord préalable de l'Astee.